



RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOINS DE SANTÉ

Aperçu

Conformément à sa mission d'améliorer la santé de ses communautés, avec une attention particulière portée aux personnes pauvres et mal desservies, et dans l'esprit du ministère de guérison de Jésus, Mercy Health s'engage à fournir une aide financière à ses patients. Ceci est un résumé de la Politique d'aide financière pour soins de santé (HFA) de Mercy Health

Disponibilité de l'aide financière

L'admissibilité à l'aide financière est déterminée par la capacité du patient ou de son garant à payer après que toutes les ressources disponibles ont été utilisées et que tous les programmes d'aide disponibles ont été évalués. L'aide financière est disponible pour les soins d'urgence et autres soins médicalement nécessaires fournis par les hôpitaux Mercy Health (et certains autres fournisseurs) aux patients non assurés ou sous-assurés qui résident dans l'État dans lequel ils cherchent à obtenir des soins (Ohio et Kentucky), et dont le revenu familial ne dépasse pas quatre fois les directives fédérales sur la pauvreté (FPG, Federal Poverty Guidelines).

Critères d'admissibilité

L'aide financière est généralement déterminée par une échelle variable compte tenu du revenu total du ménage sur la base des FPG. Les personnes admissibles à une aide financière au titre de notre Politique ayant un niveau de revenu de 200 % des FPG ou inférieur reçoivent des soins gratuits. Les personnes ayant un niveau de revenu allant de 201 % à 300 % des FPG et de 301 % à 400 % des FPG, respectivement, reçoivent des remises sur leurs soins d'après une échelle variable, telle que présentée dans la Politique. Les pourcentages de remise spécifiques pour les niveaux de revenu allant de 201 % à 300 % des FPG et de 301 % à 400 % des FPG sont mis à jour chaque année pour chaque marché en tenant compte des changements dans la liste des coûts prévus.

Aucune personne admissible à l'aide financière au titre de la politique HFA ne sera facturée davantage pour les soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires que les montants généralement facturés aux personnes qui ont une assurance couvrant de tels soins. Si une personne possède une couverture santé suffisante ou des actifs disponibles pouvant servir à payer les soins, elle peut être considérée comme non admissible pour une aide financière. Veuillez vous référer à la Politique HFA complète pour une explication exhaustive.

À propos de la procédure de demande

La procédure de demande d'aide financière au titre de la Politique HFA comprend les étapes suivantes :

- Remplir le formulaire de demande HFA et y inclure les documents justificatifs requis.
 - Nous regardons votre revenu et la taille de votre famille pour déterminer le niveau d'aide dont vous pouvez disposer. Nous utilisons une échelle variable, basée sur les FPG mentionnés ci-dessus.
 - Nous vous demandons d'abord d'explorer votre admissibilité pour un type de prestations d'assurance, quel qu'il soit, susceptible de couvrir vos soins (c.-à-d., demande d'indemnité pour accident du travail, assurance automobile, etc.) Nous pouvons vous orienter vers les ressources appropriées.
- Nous vous contacterons pour vous dire si vous êtes admissible à l'aide financière au titre de la Politique HFA.
- Nous pouvons vous aider à mettre en place des facilités de paiement pour tous frais ou toutes factures restants qui ne sont pas couverts par notre Politique HFA.
 - Les facilités de paiement tiennent compte de votre situation financière pour définir des paiements dont vous pourrez vous acquitter.

Où se renseigner

Vous pouvez obtenir une copie de notre Politique HFA et du formulaire de demande HFA, ainsi que des renseignements concernant la procédure de demande d'aide financière : (i) en vous rendant sur notre site web

<http://www.mercy.com/financial-assistance>, (ii) en contactant le département des services financiers patients de Mercy Health par téléphone au 1-888-363-9808, (iii) en nous adressant un courrier à Mercy Health, 4605 Duke Drive, Mason, OH 45040, Attn: Financial Counseling, ou (iv) en contactant nos conseillers financiers en personne dans tous nos hôpitaux (consulter la Politique HFA complète pour obtenir une liste exhaustive de nos installations et de nos adresses).

Nous subvenons aux besoins de toutes les populations significatives desservies par Mercy Health qui ont une compréhension limitée de l'anglais en traduisant des exemplaires de notre Politique HFA, de nos formulaires de demande, ainsi que le présent Résumé dans les principales langues parlées par ces populations. Nous pouvons aussi choisir de fournir des aides à la traduction, des guides de traduction, ou fournir une aide par l'intermédiaire d'interprètes bilingues qualifiés.

